

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 21 décembre 2023

Date de l'annonce publique : 08/12/2023

Date de la convocation des conseillers : 08/12/2023

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence		Néant.
Procuration		Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller REDING.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence		CC.2023-12-21 - 1.07
Point de l'ordre du jour		1.07
Objet		<b>Acte notarié - Acquisition par la Commune (emprise n°179/3038 sise à Bivange)</b>

### Le conseil communal,

Vu l'acte du 6 décembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Bivange effectuée pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 24525 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Monsieur BACK : Acquisition d'une place sise à Bivange, rue Edward Steichen, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange comme suit :
  - Numéro 179/3038, lieu-dit: "rue Edward Steichen", place voirie, contenant 32 centiares ;

Considérant que l'acquisition a eu lieu pour et moyennant le prix de 320,00 euros ;

Vu l'article 4/650/221100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 24525 du 6 décembre 2023, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à l'acquisition d'une place sise à Bivange, rue Edward Steichen.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 28 décembre 2023



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,